



ALLIANCE CONFEDERALE DES SYNDICATS LIBRES

Bruxelles, le 12 décembre 2008

STATUT

Assistants parlementaires: une petite réforme mais de grands dangers.

Dans sa précipitation à accepter la réforme Kinnock 2004 afin de titulariser au plus vite les agents temporaires des groupes politiques, le Parlement européen a oublié de faire des propositions concrètes pour mettre fin au scandale de la gestion des assistants parlementaires. Juste avant les élections européennes de 2009, le PE et la Commission proposent une réforme du Statut afin de remettre un peu d'ordre. L'ALLIANCE explique sa position.

Politique du personnel du PE: faites ce que je dis, pas ce que je fais ...

Compte tenu de ses nombreuses déclarations sur l'Europe sociale...etc., tous s'attendent à ce que le PE se montre exemplaire dans la gestion des ressources publiques et de ses contrats de travail. Les assistants parlementaires et la presse à scandale ont pu constater que cela était loin d'être le cas puisque nombreux sont les assistants parlementaires qui ne disposent pas de véritable protection sociale ni de vraie pension ou encore, rares sont ceux qui sont en règle avec l'administration fiscale de leur pays ou de celle du pays hôte. Avant de solliciter la confiance du citoyen européen en 2009 et compte tenu de la gravité de la situation, il faut absolument trouver une solution. L'ALLIANCE ne peut que soutenir cette volonté de faire les choses correctement et dans le respect des règles.

La solution miracle : changer le Statut pour introduire une nouvelle catégorie de personnel

La proposition du PE – reprise à l'heure actuelle sans aucun discernement par la Commission – est d'introduire une nouvelle catégorie de personnel dans le Statut afin que les assistants parlementaires bénéficient de **l'assurance maladie** et du **système de pension**. Ce faisant, le PE engrange de grandes économies puisque les députés européens n'auront plus à payer de charges patronales aux Etats belge, français ou luxembourgeois - *pour autant que les assistants parlementaires aient jamais été déclarés* - rajouteront certaines mauvaises langues. Bien que les économies soient conséquentes, la proposition de la Commission reprend les propositions de suppression du PE de toutes sortes d'indemnités et une grille de salaire débutant à € 1.200 soit moins que le grade de base des contractuels et moins que le minimum social dans certains EM. De plus, la réforme ne paraît pas tenir compte des assistants qui continueront à travailler physiquement dans les Etats membres. On ne saurait pas comprendre la raison d'une telle discrimination. L'ALLIANCE s'y oppose fermement et demande à la Commission de corriger sa copie.

Le risque d'une politisation de la fonction publique européenne ...

Recrutements sans tests, reclassement sans critères, inégalités de traitement, absence de procédures disciplinaires, revue à la baisse des indemnités, passages de catégorie aléatoires, grilles de salaires sans échelons, titularisations sauvages ... il se dessine une volonté des parlementaires de continuer à gérer leurs assistants comme ils l'ont toujours fait.

Il est essentiel que la Commission, gardienne des traités, et le PE, qui serait l'employeur des assistants, assument pleinement leurs rôles en défendant les principes fondamentaux de notre Statut en imposant la transparence et l'égalité de traitement parmi ce personnel et en évitant que des centaines d'agents puissent être recrutés sans aucun critère et mêmes devenir fonctionnaires - ou pas - uniquement sur base de la volonté politique d'un seul député. Ensemble, avec toutes les autres OSP, l'ALLIANCE s'oppose radicalement à ce scénario.

Les leçons du passé ne sont pas apprises ...

Sur base de la gestion catastrophique de la réforme 2004 et des dégâts engendrés depuis, la Commission doit tirer les leçons du passé:

1. La Commission ne doit pas brader son monopole d'initiative

En 2004, la Commission a accepté une proposition de réforme des pensions à la baisse de la part du Conseil sans que celle-ci n'ait jamais été discutée avec les partenaires sociaux. La réforme de 2004 a permis au Conseil de taper sur la fonction publique européenne et d'en réduire le coût en baissant le niveau de recrutement et en réformant le système de pension pourtant en équilibre. Il faut tirer les leçons du passé. Aujourd'hui, la Commission doit revendiquer son rôle et refuser avec fermeté toute proposition qui serait en contradiction avec les principes premiers de notre Statut. L'Alliance estime qu'il ne revient pas non plus au Conseil de donner des leçons d'Europe Sociale à la Commission qui doit relever les salaires de base au-delà des minima sociaux nationaux.

2. La Commission doit remplir son rôle de gardienne de notre Statut.

Alors qu'une des promesses de la réforme Kinnock avait été l'application cohérente du Statut à travers les institutions, l'expérience a montré au cours des dernières années que le PE est toujours plus "créatif" que la Commission dans l'application du Statut. Attestation du personnel C immédiate et sans condition, application des taux de promotions, reclassement des agents temporaires, titularisation plus ou moins sauvage du personnel temporaire, taux de reclassement des agents contractuels similaires à ceux des fonctionnaires ...

La réponse de la Commission est toujours la même: soit "l'approche est illégale" soit "le PE est l'autorité budgétaire". Or, en tant que gardienne de notre Statut la Commission ne peut accepter des règles qui laisseraient uniquement dans les mains du PE, ou pire encore des parlementaires, la maîtrise des assistants parlementaires au risque que du jour au lendemain ils puissent changer de statut afin de profiter des "passerelles" de titularisation.

L'approche discriminatoire retenue par le PE et validée par la Commission dans cette proposition jette les bases d'une application du même Statut « au rabais » pour le reste du personnel et notamment pour les autres collègues recrutés dans le cadre du RAA. Le risque est d'autant plus réel que de nombreuses dérogations proposées pour les assistants n'ont strictement aucun lien avec la nature politique de ces emplois et qu'elles ne sont ni justifiées ni justifiables.

L'ALLIANCE en réitérant son opposition à cette proposition confirme avec force son attachement aux principes fondateurs du Statut et à l'ENSEMBLE des droits ET obligations qui y figurent et qui seuls peuvent garantir la compétence et l'indépendance de tout personnel employé par les Institutions. Cette position sera communiquée à l'ensemble des 27 Etats membres le 17 décembre 2008 lors de la Commission de concertation.

In order to save trees and our planet, R&D has decided to put the second linguistic version of all its flyers on our website, please check our websites.